



Rapport annuel 2025

Rapport annuel 2025.

tSM

—
Compagnie d'Assurances
depuis 1921
—

Sommaire

Mot de la direction	04
Commentaires sur les comptes	06
Bilan au 31 décembre	10
Compte de résultat	11
Tableau des flux de trésorerie	12
Informations détaillées relatives aux comptes	13
Constatations concernant la comptabilité	18
Rapport de révision	22
Organes	26

Mot de la direction

Toutes les tempêtes ne passent pas sans laisser de traces

Lorsque le ciel s'assombrit et que des nuages menaçants s'accompagnent de vents violents, chacun se prépare instinctivement au pire. Les conditions météorologiques mettent à l'épreuve, éveillent des inquiétudes ou, à tout le moins, incitent à la plus grande prudence.

Cette situation ne relève pas uniquement de l'hypothèse. Elle s'est concrétisée l'an dernier lors du Festi'neuch à Neuchâtel. En début d'après-midi, un orage d'une rare intensité, avec des rafales avoisinant les 140 km/h, a balayé le site installé au bord du lac. Face à la menace, les organisateurs ont pris la décision d'évacuer immédiatement et d'interrompre l'événement. À cet instant, près de la moitié des 14'500 visiteurs attendus, soit environ 7'000 personnes, étaient déjà présentes et ont dû quitter les lieux.

L'évacuation s'est déroulée de manière globalement calme et maîtrisée, sans mouvements de panique. Toutefois, les dégâts matériels ont été considérables : barrières, stands et même une cantine ont été emportés, des arbres arrachés, et certaines installations techniques, dont la régie son et la structure de la tente principale, ont subi des dommages. Malgré la violence de l'épisode, aucun blessé grave n'a été signalé par les autorités ni par l'organisation. Le site était presque désert lorsque l'orage a atteint son paroxysme. Le dispositif de sécurité a ainsi pleinement démontré son efficacité.

De tels événements illustrent le quotidien du secteur de l'assurance et reflètent également le contexte global dans lequel nous évoluons. Les défis restent nombreux, les perspectives oscillent entre prévisibilité et incertitude, et formuler des prévisions fiables est à peu près aussi simple que de faire une prévision météorologique à long terme sans aucune réserve.

Pour TSM, l'année 2025 a confirmé l'importance croissante de son rôle de partenaire de confiance. Si des sinistres comme celui du Festi'neuch demeurent regrettables, ils soulignent néanmoins la nécessité d'une couverture adaptée. Un nombre croissant d'organisateur choisit désormais de sécuriser leurs projets à nos côtés, non par peur, mais pour construire sur des bases solides. TSM est capable de continuer d'assurer ce type d'événement pour ses partenaires tout en maîtrisant parfaitement le risque au travers de traités de réassurance adaptés. TSM en fait la preuve par ses compétences techniques en matière de gestion de risques.

Dans le même temps, l'industrie horlogère, confrontée aux incertitudes liées aux nouveaux droits de douane instaurés par le gouvernement américain, a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. De nombreuses entreprises ont poursuivi leurs activités à l'échelle mondiale avec sang-froid et professionnalisme.

Sur le plan des sinistres, une légère hausse du nombre de cas a été observée dans plusieurs domaines. Cette évolution s'inscrit dans un environnement de plus en plus complexe et interdépendant. Notre priorité consiste dès lors non seulement à intervenir après coup, mais aussi à tirer des enseignements de chaque situation. Cela passe notamment par l'intégration de technologies innovantes. Nous exploitons ainsi notamment l'intelligence artificielle de manière ciblée afin d'optimiser les processus, affiner l'analyse des risques et améliorer encore la qualité de notre service. Loin de remplacer l'expertise humaine, ces outils viennent la renforcer.

Nous portons ainsi un regard rétrospectif sur une année exigeante, mais également porteuse de consolidation. Oui, les tempêtes continueront d'exister – qu'elles soient climatiques, économiques ou sociétales. Néanmoins, nous sommes convaincus d'être solidement préparés pour accompagner nos assurés face à ces défis.

Aux côtés de nos partenaires, nous poursuivrons notre engagement afin que projets, entreprises et ambitions puissent résister aux aléas. La prochaine averse surviendra, c'est certain. Mais nous serons prêts à la traverser ensemble.



tsm

tsm

tsm



Commentaires sur les comptes

Primes

L'ENCAISSEMENT DE PRIMES EN 2025 ATTEINT CHF 40.00 MILLIONS.

L'évolution de l'encaissement de primes présente une baisse de 3% en 2025, alors que toutes les branches ou presque affichent une augmentation. C'est le Fronting qui réalise une baisse souhaitée, il a en effet été décidé de réduire ce volume d'affaires afin qu'il corresponde à la stratégie.

Pour le reste, l'année 2025 ne fait pas état d'événements particuliers. Les différentes branches présentent des résultats conformes à leurs caractéristiques propres.

Les performances enregistrées peuvent être résumées ainsi :

- **Transport** - La branche historique et principale de TSM compte bon nombre de sociétés du secteur horloger, aussi bien des marques de montres que des fournisseurs ou des sous-traitants.

Après une année 2024 placée sous le signe de la stabilité due au ralentissement du secteur horloger, l'année 2025 affiche une augmentation encourageante compte tenu du fait que les conditions n'auront pas été véritablement plus propices. Notre équipe commerciale travaille continuellement à développer les affaires, pour toutes les branches soit dit en passant.

- **Assistance** - Bien qu'en progression ininterrompue depuis la sortie de crise sanitaire du début de décennie, cette branche affiche aujourd'hui un développement honorable mais encore en-deçà des attentes placées en elle.

Après des premiers exercices de sortie de crise très satisfaisants, la branche se trouve dans une zone où il faut travailler fort pour chaque part de marché supplémentaire. Un surcroît d'effort commercial vient d'être consenti, tant la structure en place et le savoir-faire ont du potentiel. Il sera mis un accent particulier sur la notoriété de ce produit de qualité et du service à la hauteur des attentes de nos clients et partenaires.

- **Automobile** - La branche poursuit sa progression, tant avec les véhicules de collection qu'avec les véhicules modernes.

La souscription digitale de ces derniers se fait en masse via la plateforme internet « AutoMate ». Celle-ci permet le développement soutenu du portefeuille année après année. En telle situation, il faut particulièrement veiller à la sinistralité. Pour ce faire, des mesures d'assainissement du portefeuille ont été prises et des critères stricts de souscription ont été instaurés. Dans ce contexte, il faut relever le taux de progression à 2 chiffres du volume de primes en 2025.

Le taux de progression des véhicules de collection est meilleur que celui des véhicules modernes en 2025. Bien entendu, le portefeuille plus ténu est à la mesure de ces véhicules d'exception. Le produit « Classic Wheels » affiche un résultat positif année après année.

- **Risques spéciaux** - Cette branche et l'Assistance connaissent des destins similaires. Elles ont toutes deux particulièrement souffert durant la crise sanitaire et, après avoir rebondi vigoureusement, elles se situent à présent dans une zone où il est plus difficile de poursuivre la progression que de rattraper le passé.

En 2025, le volume de primes affiche toutefois une progression respectable même si les objectifs sont plus ambitieux. TSM continue à travailler au développement commercial de cette branche, également au niveau technique avec une souscription digitalisée pour un produit. Expérience qui sera d'ailleurs étendue à d'autres branches à terme.

- **Cautionnement** - Les maîtres mots de cette branche sont encore et toujours : politique prudente et souscription soignée.

TSM avait décidé à l'automne 2022 d'opter pour un surcroît de prudence à la souscription dans le but de limiter l'exposition au risque, compte tenu de la situation internationale globale préoccupante à plus d'un titre. Depuis, le volume de primes se situe à un niveau inférieur attendu et recherché. Les années se suivent et ne se ressemblent pas, mais la prudence est toujours de mise tout en gardant l'objectif de répondre aux besoins particuliers de la clientèle.

- **Garantie All Risk** – C'est pour une marque horlogère de premier plan que TSM a mis au point ce produit innovant et exclusif.

Le volume de primes acquises en 2025 est en nette diminution, comme prévu. En effet, la dernière police couvre les montres vendues en 2023, les exercices 2024 et 2025 bénéficient du jeu du report de primes non linéaire défini à la souscription.

Enfin, quant aux partenariats de TSM avec La Mobilière, la Vaudoise, Generali, Visana et Emmental, ils sont actifs à la satisfaction de chaque partie.

Sinistres

LES INDEMNITÉS VERSÉES EN 2025 ATTEIGNENT CHF 20.64 MILLIONS.

Bien que cette valeur augmente de 5% en 2025, la situation ne s'est pas dégradée. A ce niveau, cette valeur ne correspond qu'aux règlements effectués, sans les variations des provisions techniques et la prise en charge par la réassurance. Tout compris, la charge des sinistres pour propre compte se monte à CHF 13.10 millions, soit une diminution de 25%.

En Transport, l'année 2025 a été de bonne tenue avec des ratios sinistres/primes bruts et nets de réassurance assez nettement en-dessous de 2024. Il a pourtant fallu faire face à un trimestre délicat dont les effets ont été lissés durant le deuxième semestre.

La branche Assistance a connu une année 2025 un peu plus compliquée que par le passé. Rien de notable en soi, il s'agit simplement d'un plus grand nombre d'actes onéreux qu'à l'accoutumée. Le ratio sinistres/primes se situe toutefois au niveau du reste du marché.

La branche Automobile, mal récompensée pour les efforts fournis depuis 2023 pour améliorer la sinistralité du portefeuille de véhicules modernes, avait dû faire face en 2024 à la dégradation de 2 cas importants issus d'années antérieures. En 2025, il a fallu affronter le même phénomène pour l'un d'entre eux. Aussi, le ratio sinistres/primes brut, bien qu'en diminution, affiche une valeur masquant les effets positifs obtenus sur la sinistralité du portefeuille. Le ratio net, par contre, est clairement meilleur par l'efficacité du programme de réassurance. D'une manière générale, dans le sillage du marché, TSM poursuit la campagne d'assainissement, ce qui permet d'améliorer considérablement le ratio sinistres/primes. C'est une belle réussite cette année que de développer fortement le volume de primes dans le cadre d'une politique de souscription stricte améliorant la sinistralité du portefeuille. Il est en effet habituellement très difficile d'obtenir des résultats positifs sur les 2 plans simultanément.

La branche Risques spéciaux subit en 2025 les effets de l'annulation de 2 événements d'envergure, dont Festi'neuch. La réassurance a toutefois atténué l'effet sur le ratio sinistres/primes net qui augmente de manière contenue par rapport à 2024. Des sinistres de cette ampleur et donc médiatisés mettent en évidence la nécessité des assurances, en particulier sur des marchés de niche comme c'est le cas de l'annulation d'événements.

La branche Cautionnement se trouve dans une configuration similaire à l'exercice 2024 avec la clôture favorable d'un certain nombre de dossiers issus d'exercices antérieurs. Les règlements étant inférieurs aux réserves ouvertes, les gains de liquidation de ces dossiers dégagent un ratio sinistres/primes très favorable.

La branche Garantie All Risk présente un ratio sinistres/primes légèrement moins bon en 2025. Toutefois, il faut relever la très bonne tenue de ce produit en considérant l'ensemble de la période de couverture depuis son instauration en 2023.

A noter que TSM mène un travail important depuis 2023 pour optimiser au sens large la gestion des sinistres. Les effets bénéfiques à tout niveau sont indéniables et visibles.

Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition dépendent directement du volume de primes, ils sont constitués d'une partie de la rémunération de l'équipe commerciale et des commissions des courtiers.

Les frais de gestion, quant à eux, restent corrélés au volume de primes et donc au niveau d'activité. Ils incluent toujours des coûts de mise en conformité importants, ainsi que les frais de modernisation continue de notre applicatif central de toute la gestion d'assurance.

Parallèlement, l'accent a été mis en 2025 sur la modernisation de l'infrastructure informatique, la sécurité et la capacité à assurer la continuité des activités, ainsi que l'intégration de l'intelligence artificielle.

Revenus des capitaux

Les produits des placements se montent à un total de CHF 11.86 millions, il est à relever que :

- Les revenus directs et les plus-values réalisées se montent à CHF 10.74 millions, incluant cette année le gain de liquidation important d'une participation, alors que les plus-values latentes atteignent CHF 1.11 million.
- Les revenus directs incluent la location à des tiers d'une partie de l'immeuble occupé par le siège de TSM, ainsi que le rendement locatif de l'immeuble de Cernier.

Les charges financières et les frais de gestion des placements se montent à un total de CHF 3.28 millions. Ce poste comprend encore une part non négligeable de moins-values latentes du fait de l'instabilité des marchés financiers. Les frais de gestion des placements sont eux restés stables.

Le résultat net des placements se monte à CHF 8.58 millions.





Résultat

TSM a dégagé en 2025 un résultat technique positif de CHF 21'3'018, c'est le quatrième exercice consécutif bénéficiaire à ce niveau.

Après prise en compte du résultat des placements, des autres éléments financiers, et déduction faite des impôts, le résultat net d'exercice est un bénéfice de CHF 8'476'656, contre CHF 1'511'961 en 2024.

Proposition de répartition du bénéfice

Le bénéfice disponible se présente comme suit :

Bénéfice d'exercice	CHF	8'476'656
Bénéfice reporté	CHF	5'476'367
Bénéfice au bilan	CHF	13'953'023

Lors de sa séance du 26 mars 2026, le Conseil d'administration a décidé de proposer la répartition du bénéfice suivante :

Report au nouvel exercice	CHF	13'953'023
Bénéfice au bilan	CHF	13'953'023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Juillerat', written over a light blue grid background.

Frédéric Juillerat

Bilan au 31 décembre

(avant répartition)

		2025	2024
	Annexe	CHF	CHF
Actif			
Biens immobiliers		11'827'000	12'012'000
Participations	1	1	1'250'000
Titres à revenu fixe		14'680'288	15'321'106
Hypothèques		760'353	1'428'978
Actions		1'857'339	1'857'339
Autres placements		13'538'218	5'984'425
Placements		42'663'199	37'853'848
Liquidités		22'213'119	24'372'414
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	11'825'896	10'165'848
Immobilisations corporelles		674'787	419'731
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis		1'084'000	1'351'250
Créances nées d'opérations d'assurance	2, 7	5'141'881	5'259'068
Autres créances		1'013'193	1'409'519
Autres actifs		1	1
Comptes de régularisation	3	221'536	622'593
Total des actifs		84'837'611	81'454'273
Passif			
Provisions techniques	4	33'682'495	37'756'842
Dettes liées à des instruments de taux	8	4'014'400	4'164'400
Dettes sur instruments financiers dérivés		68'858	141'950
Dettes nées d'opérations d'assurance	5, 7	8'555'013	9'221'656
Autres passifs		930'885	759'028
Comptes de régularisation	6	1'632'937	1'934'030
Total des provisions et dettes externes		48'884'588	53'977'906
Capital de garantie		8'000'000	8'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		4'000'000	4'000'000
Réserve facultative issue du bénéfice		10'000'000	10'000'000
Bénéfice reporté		5'476'367	3'964'406
Bénéfice d'exercice		8'476'656	1'511'961
Total des fonds propres	9	35'953'023	27'476'367
Total des passifs		84'837'611	81'454'273

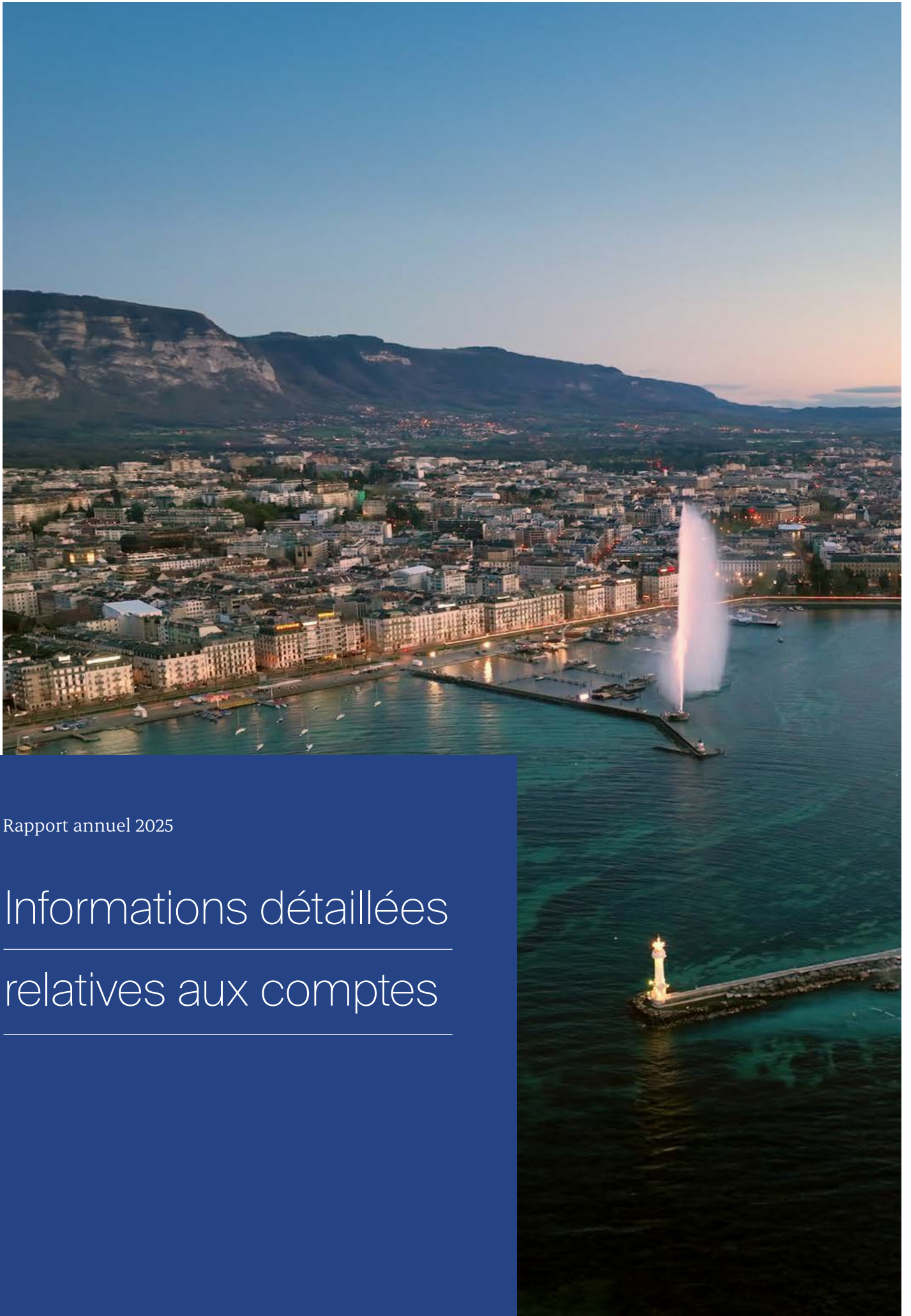
Compte de résultat

(pour la période du 1er janvier au 31 décembre)

		2025	2024
	Annexe	CHF	CHF
Primes brutes		39'998'704	41'192'051
Variation de la provision sur débiteurs		200'000	-535'386
Primes brutes		40'198'704	40'656'665
Primes brutes cédées aux réassureurs		-12'542'053	-17'071'236
Primes pour propre compte		27'656'651	23'585'429
Variation report de primes		1'741'956	12'379'990
Variation report de primes - part des réassureurs		505'416	-963'854
Variation report de primes pour propre compte		2'247'372	11'416'136
Primes acquises pour propre compte		29'904'023	35'001'565
Autres produits de l'activité d'assurance		242'658	533'401
Total des produits de l'activité technique d'assurance		30'146'682	35'534'966
Charges des sinistres : montants payés bruts		20'643'529	19'729'947
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs		-6'711'080	-7'893'586
Charges des sinistres payés pour propre compte		13'932'449	11'836'361
Variation des provisions techniques	10	320'137	7'132'013
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	10	-1'154'632	-1'438'532
Variation des provisions techniques pour propre compte	10	-834'495	5'693'481
Charge des sinistres pour propre compte		-13'097'954	-17'529'842
Frais d'acquisition et de gestion	11, 12, 13	18'165'719	18'780'687
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion		-1'398'388	-1'609'672
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-16'767'332	-17'171'014
Autres charges techniques pour propre compte		-68'378	-84'226
Total des charges de l'activité technique d'assurance		-29'933'663	-34'785'083
Résultat technique		213'018	749'883
Produits des placements	14	11'855'058	3'278'733
Charges financières et frais de gestion des placements	15	-3'279'549	-2'215'625
Résultat des placements		8'575'508	1'063'108
Autres produits financiers		613	665
Autres charges financières		0	-10'576
Résultat opérationnel		8'798'139	1'803'081
Charges d'intérêts des dettes liées à des instruments de taux		-55'543	-57'988
Résultat avant impôts		8'733'596	1'745'092
Impôts directs		-256'940	-233'131
Résultat d'exercice		8'476'656	1'511'961

Tableau des flux de trésorerie

	2025	2024
	CHF	CHF
en milliers de CHF		
Résultat de l'exercice	8'477	1'512
Amortissements corrections de valeurs sur...		
Valeurs immobilisations corporelles	186	129
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	6	-7
Bénéfices et pertes réalisés sur les fonds de placement	-112	-273
Bénéfices et pertes réalisés sur les autres placements	372	297
Amortissements sur immobilier	185	185
Corrections de valeurs sur participations	1'100	702
Corrections de valeurs sur titres à revenu fixe	374	-142
Corrections de valeurs sur les actions	0	50
Corrections de valeurs sur les fonds de placement	-75	283
Augmentation/diminution des...		
Reports de primes	-2'247	-11'416
Provisions techniques	-1'243	3'492
Prélèvements participations aux excédents	-2'244	-12
Dotation provision participations aux excédents	0	2'198
Augmentation/diminution des actifs et passifs		
Augmentation/diminution de titres à revenu fixe	260	-221
Augmentation/diminution de prêts hypothécaires	669	-207
Augmentation/diminution de fonds de placement	-7'367	-10
Augmentation/diminution de créances sur instruments financiers dérivés	0	141
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis	267	1'568
Créances nées d'opérations d'assurance	117	-1'573
Autres actifs	797	-479
Dettes sur instruments financiers dérivés	-73	142
Dettes nées d'opérations d'assurance	-667	3'006
Autres passifs	-129	219
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-1'346	-416
Achats d'immobilisations corporelles	-448	-226
Ventes d'immobilisations corporelles	7	16
Achats de participations à des entreprises associées	-1'100	0
Ventes de participations à des entreprises associées	1'250	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-291	-210
Amortissements de dettes financières	-150	-150
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-150	-150
Variation de la trésorerie	-1'788	-777
Liquidités au 1 ^{er} janvier	24'372	25'446
Pertes/bénéfices de change	-372	-297
Liquidités au 31 décembre	22'213	24'372
Variation de la trésorerie	-1'788	-777



Rapport annuel 2025

Informations détaillées relatives aux comptes

1. Liste des participations

Participations	Siège	Part du capital en milliers de CHF		Voix en %	
		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Inno Cap Insurance Ltd	Guernsey	0.0	250.0	0.00	100.00
AutoMate Insurance AG	Zürich	86.0	43.5	42.80	34.82

2. Créances nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les preneurs d'assurance	2'797	2'600
Créances sur les agents et intermédiaires	66	42
Créances sur les entreprises d'assurance	2'279	2'617
Total	5'142	5'259

3. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts courus sur les placements de capitaux	148	135
Autres actifs de régularisation	74	487
Total	222	623

4. Provisions techniques

en milliers de CHF	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Report de primes	5'837	7'579	2'376	1'870	3'461	5'708
Provision pour sinistres en cours	20'303	20'809	8'329	6'990	11'974	13'818
Autres provisions techniques	5'633	5'216	1'121	1'305	4'512	3'911
Provision pour parts d'excédents	1'909	4'153	0	0	1'909	4'153
Total	33'682	37'757	11'826	10'166	21'857	27'591

5. Dettes nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les preneurs d'assurance	4'652	4'403
Dettes envers les agents et intermédiaires	548	333
Dettes envers les entreprises d'assurance	3'355	4'485
Total	8'555	9'222

6. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour impôts	150	50
Autres passifs de régularisation	1'483	1'884
Total	1'633	1'934

7. Créances et dettes envers des parties liées

en milliers de CHF	Tiers		Parties liées		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Créances nées d'opérations d'assurance	5'142	5'259	0	0	5'142	5'259
Autres créances	1'013	460	0	950	1'013	1'410
Comptes de régularisation de l'actif	222	407	0	216	222	623
Dettes nées d'opérations d'assurance	-8'017	-7'877	-538	-1'345	-8'555	-9'222
Autres passifs	-814	-759	-117	0	-931	-759

(si positif, solde en faveur de TSM)

8. Dettes liées à des instruments de taux

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à moins de cinq ans	4'014	4'164
Dettes à plus de cinq ans	0	0
Total	4'014	4'164

9. Présentation de l'état des capitaux propres

en milliers de CHF	Capital de garantie	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve facultative issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Total
Capitaux propres au 01.01.2024	8'000	4'000	10'000	3'964	25'964
Résultat d'exercice 2024				1'512	1'512
Capitaux propres au 31.12.2024	8'000	4'000	10'000	5'476	27'476
Résultat d'exercice 2025				8'477	8'477
Capitaux propres au 31.12.2025	8'000	4'000	10'000	13'953	35'953

10. Variation des provisions techniques

	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF						
Variation des sinistres en cours	-506	3'443	1'339	1'211	-1'844	2'232
Variation des autres provisions techniques	417	1'488	-184	227	601	1'261
Variation des parts d'excédents	409	2'201	0	0	409	2'201
Total	320	7'132	1'155	1'439	-834	5'693

11. Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Prestations en matière de révision	191	214
Autres prestations de services	0	0
Total	191	214

12. Charges de personnel

	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Charges de personnel	8'628	8'193

13. Amortissement des immobilisations corporelles

	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Amortissement des immobilisations corporelles	186	129

14. Produits des placements

	Produits des placements		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	421	408	0	0	0	0	421	408
Participations	9'546	1'250	800	0	0	0	10'346	1'250
Titres à revenu fixe	330	310	241	493	21	51	592	853
Hypothèques	20	19	0	0	0	0	20	19
Actions	133	126	0	0	0	0	133	126
Autres placements	144	226	70	94	129	302	343	623
Total	10'593	2'339	1'111	587	151	353	11'855	3'279

15. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges des placements		Moins-values non réalisées provision dépréciation		Moins-values réalisées		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	72	86	185	185	0	0	257	271
Participations	0	0	1'900	702	0	0	1'900	702
Titres à revenu fixe	61	58	615	351	28	44	703	453
Hypothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	50	0	0	0	50
Autres placements	36	35	-5	377	389	326	420	739
Total	168	180	2'695	1'666	417	370	3'280	2'216

16. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Gages immobiliers	5'000	5'000

17. Dettes envers l'institution de prévoyance

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024	
Fondation BCV 2^{ème} pilier	(si positif, solde en faveur de TSM)	98	-24

18. Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était inférieur à 100.

19. Ajustement de la présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été ajustée pour les positions "Primes brutes", "Variation de la provision sur débiteurs" et "Autres produits de l'activité d'assurance". L'année précédente a également été ajustée pour comparaison.

20. Evénement important

Aucun événement important n'est à relever.

Constatations concernant la comptabilité

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-963b CO, en vigueur depuis le 9 février 2023). En sus du Code suisse des obligations s'applique l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 84-85 OS-FINMA, en vigueur depuis le 1er septembre 2024).

Méthodes d'évaluation et principes comptables retenus

ACTIONS, FONDS DE PLACEMENT, HEDGE FUNDS

Les placements de cette catégorie sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Pour le suivi de la gestion et les éventuels besoins d'ajustement de valeur, des mises à jour mensuelles des cours boursiers sont effectuées. La plus-value latente issue de la différence entre la valeur boursière et la valeur comptable n'est pas comptabilisée.

OBLIGATIONS ET LETTRES DE GAGE

En dérogation partielle aux instructions de la FINMA, les titres à revenu fixe sont évalués de la manière suivante :

- Lors d'achat à un cours dépassant le nominal, l'agio ainsi que les frais d'acquisition sont immédiatement amortis. De cette manière, le titre est immédiatement évalué à sa valeur de remboursement.
- Lors d'achat à un cours inférieur au nominal, le prix de revient d'achat est retenu comme valeur comptable, un bénéfice est donc dégagé uniquement lors du remboursement du titre.

Avec cette méthode d'évaluation prudente, les titres à revenu fixe sont évalués en dessous ou au plus à leur valeur de remboursement. De plus, la sélection opérée au niveau de la qualité de la solvabilité des débiteurs (rating) est également privilégiée.

HYPOTHÈQUES

Les prêts hypothécaires accordés par le passé l'ont été en 1er rang uniquement. Les valeurs comptables correspondent aux soldes dus par les débiteurs.

IMMEUBLES

Au 31 décembre 2025, la société est propriétaire de bâtiments sis aux lieux suivants :

Cernier:

- Bois Noir 6 : Immeuble locatif de 12 appartements

La Chaux-de-Fonds:

- Rue Jaquet-Droz 41 : immeuble locatif et administratif
- Rue Jaquet-Droz 43/43b (siège de la société): immeuble locatif et administratif
- Rue des Musées 44 : immeuble abritant une salle polyvalente

Réserves techniques

Le calcul des provisions techniques de TSM est régi par le plan d'exploitation approuvé par la FINMA le 26 janvier 2024, ainsi que par le règlement sur les provisions techniques approuvé par le Conseil d'administration le 20 décembre 2023 et par la FINMA le 26 janvier 2024.

REPORT DE PRIMES

La part de primes imputable à la période suivant le jour de référence est calculée, pour chaque prime, selon la méthode prorata temporis. En présence de traités de réassurance proportionnelle, il est tenu compte en contrepartie du report de primes à charge des réassureurs.

SINISTRES À RÉGLER

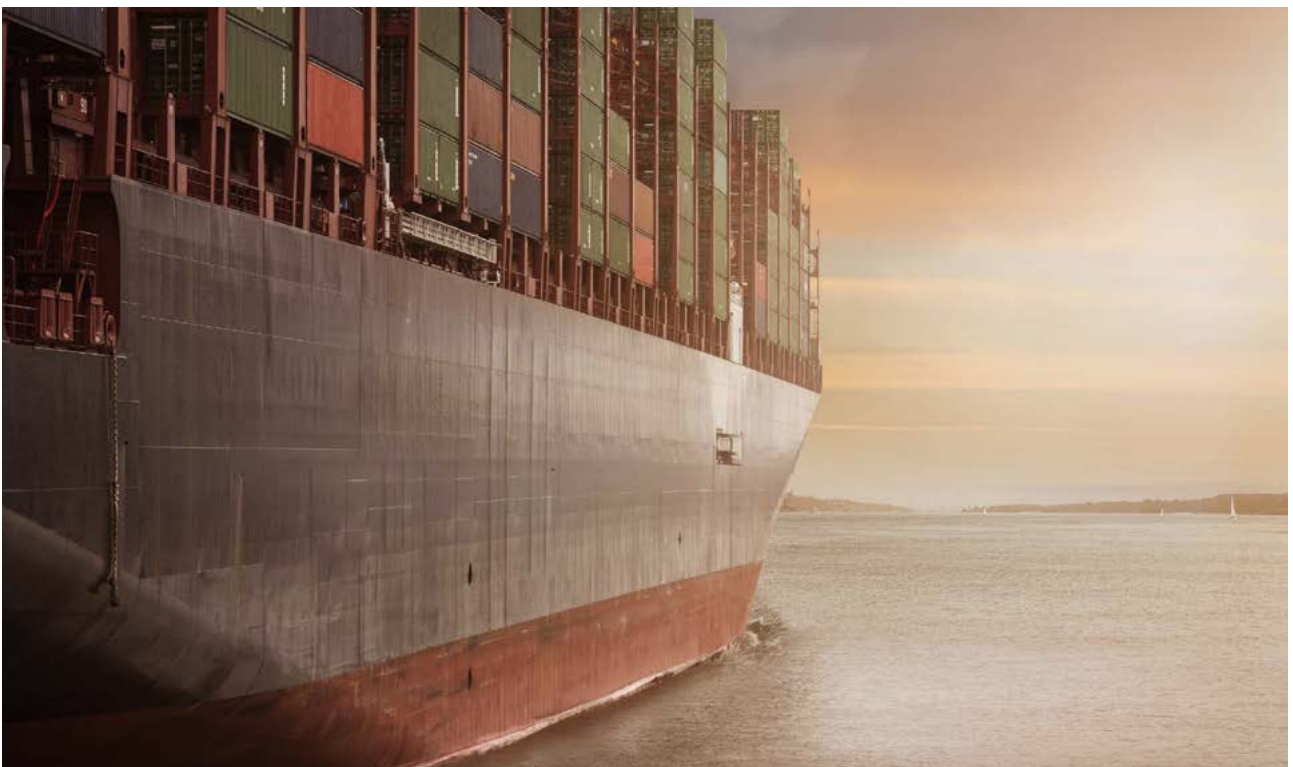
Réserves pour sinistres en suspens

Les réserves de sinistres sont évaluées à leurs coûts de liquidation supposés et font l'objet d'un inventaire permanent. Les indemnités à verser aux assurés ainsi que tous les frais externes attendus (avocats, experts, commissaires d'avarie...) sont réservés.

La réassurance est appliquée, selon la couverture des traités, sur chaque sinistre en suspens.

IBNR – Incurred But NOT YET Reported (réserves de sinistres)

Des provisions pour sinistres survenus avant le jour de référence et non encore annoncés à cette date (Incurred But Not yet Reported, IBNR) sont constituées.



Elles sont évaluées sur la base des estimations conditionnellement sans biais de l'espérance mathématique conditionnelle des futurs flux de paiements et de frais, sous déduction des provisions pour sinistres survenus et annoncés (Case Reserves) déjà constituées. Ces estimations sont issues des triangles de liquidation des paiements y compris frais établis par date de survenance et par agrément et selon la méthode « Chain Ladder ». Des méthodes subsidiaires, telles que « Expected Loss ratio » et « Bornhuetter- Ferguson », peuvent également être utilisées afin de contrôler ou de suppléer à la méthode « Chain Ladder » lorsque cela s'avère nécessaire.

Provision pour frais de gestion des sinistres (ULAE)

Un montant global a été constitué à ce titre et correspond au coût de fonctionnement du service sinistres de TSM pour 2 années, durée estimée pour la liquidation de tous les sinistres en suspens en fin de période.

PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

La provision pour participation aux excédents correspond à la part des bénéfices et à la part des excédents prévues contractuellement, à distribuer après l'exercice de référence et imputables à celui-ci.

Primes brutes

Les décomptes définitifs des polices Transport sont traditionnellement établis au début de chaque année. Les différentiels de primes, tant les compléments à facturer que les crédits à rembourser aux clients, sont directement en lien avec l'exercice précédent. En vue d'une correcte délimitation des produits, ces décomptes définitifs établis en début d'année sont affectés à l'exercice précédent par le jeu des transitoires.

Courtages

En vue d'une correcte délimitation des charges, et en lien direct avec le principe de report de primes décrit précédemment, la part des commissions des courtiers calculée sur la part de primes non acquises est reportée elle aussi sur l'exercice suivant. Cette opération a été enregistrée pour la première fois en 2022 par le jeu des transitoires.

Transactions extraordinaires

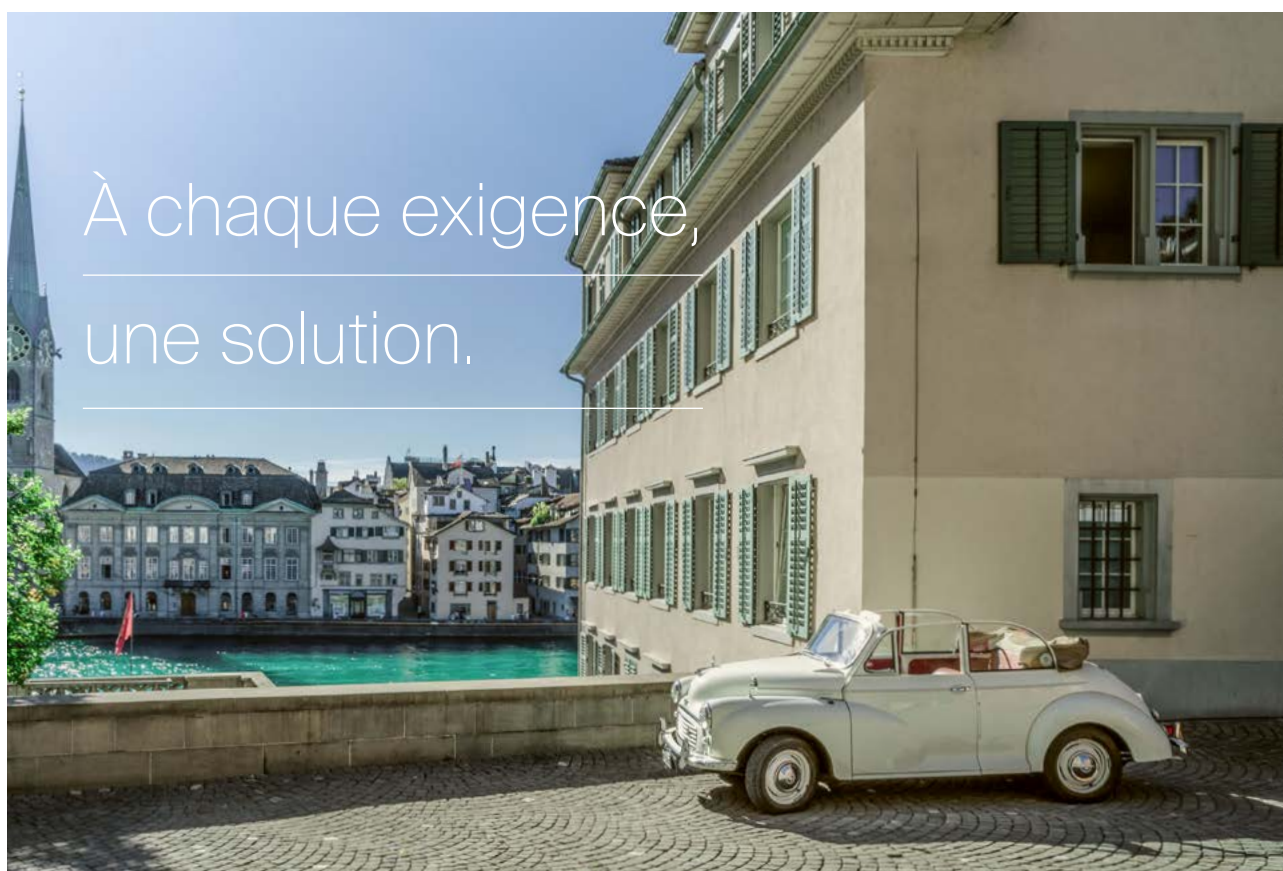
Au cours de l'exercice 2025, aucune transaction extraordinaire n'est intervenue.

Commentaires sur les opérations hors bilan

Aucune opération hors bilan n'est à relever.

Faits significatifs survenus après la date d'arrêté des comptes

Il n'existe aucun fait significatif survenu après la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une influence significative sur les comptes annuels de TSM.



Cours de conversion des monnaies étrangères dans le bilan

	31.12.2025	31.12.2024
CAD	0.58461	0.63598
EUR	0.93966	0.94947
GBP	1.07774	1.14485
NOK	0.07966	0.08057
NZD	0.46280	0.51383
PLN	0.22284	0.22225
USD	0.80043	0.91193
ZAR	0.04823	0.04854

Rapport de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de TSM Compagnie d'Assurances, Société coopérative, La Chaux-de-Fonds

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TSM Compagnie d'Assurances, Société coopérative (la coopérative), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 10 à 21) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de l'Administration relatives aux comptes annuels

L'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la coopérative à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'Administration a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la coopérative.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la coopérative à cesser son exploitation.

Nous communiquons à l'Administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 906, al. 1, CO en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1, CO, en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition de l'Administration (page 9) est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Michael Stämpfli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Magali Zimmermann
Experte-révisseuse agréée

Lausanne, le 23 avril 2026



Conseil d'administration

Nathalie Tissot
Présidente, La Chaux-de-Fonds

Serge Morelli
Vice-président, Paris

Manuela Surdez
La Chaux-de-Fonds

Yves Mathys
St-Imier

Thierry Daucourt
Oberhofen am Thunersee

Yann Neuhaus
Delémont

Comité de direction

Martin Geser
Frédéric Juillerat
Philippe Gozel
Romain Joray
Frédéric Morel
Laurent Oberhofer

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG
Lausanne

Neuchâtel

Rue Jaquet-Droz 43b
2301 La Chaux-de-Fonds

—
+41 (0)32 911 12 12
info@tsm.ch

Vaud

Centre QG
Rue de la Chaux 4
CH - 1030 Bussigny

—
+41 (0)21 321 42 70

Genève

Cours de Rive 2
CH - 1204 Genève

—
+41 (0)22 819 44 00

Zurich

Birmensdorferstrasse 55
CH - 8004 Zurich

—
+41 (0)44 457 20 30
zurich@tsm.ch



TSM Compagnie d'Assurances
Société Coopérative

